

Secrétariat du Conseil d'administration

Conseil d'administration  
Séance du 15 mars 2022

**Point 5**

---

## Compte financier 2021

### Délibération n°2022-04

---

P.J. : Tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, compte de résultat, bilan et annexe.

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

#### **Article 1 :**

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **Emplois de l'organisme :** 1 002 ETP et 970 ETPT
  - Dont emplois sous plafond : 964 ETP et 935 ETPT
  - Dont emplois hors plafond : 38 ETP et 35 ETPT
  
- **121 159 568 € d'autorisations d'engagement :**
  - Personnel 81 777 096 €
  - Fonctionnement 27 468 259 €
  - Intervention 13 424 312 €
  - Investissement 7 283 973 €
  
- **116 833 496 € de crédits de paiement :**
  - Personnel 81 669 010 €
  - Fonctionnement 27 125 693 €
  - Intervention 13 596 124 €
  - Investissement 7 513 541 €
  
- **130 199 287 € de recettes**
  
- **294 919 € de solde budgétaire (excédent)**

**Article 2 :**

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

○	Variation de la trésorerie	+ 344 797 €
○	Résultat patrimonial	- 2 462 525 €
○	Capacité d'autofinancement	+ 5 003 338 €
○	Variation du fonds de roulement	- 1 435 420 €

**Article 3 :**

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de - 2 462 525 € en report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Valérie DELAHAYE-GUILLAUCHEAU  
Présidente du Conseil d'administration

**TABLEAU 1**  
**Autorisations d'emplois**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT** ANSM

**Tableau des autorisations d'emplois**

	Sous plafond BR (a)	Hors plafond BR (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	935	36	971
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	935	36	971

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT** ANSM

**Tableau détaillé des emplois**

	PLAFOND ORGANISME						TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME		
	EXECUTION DES EMPLOIS SOUS PLAFOND EN COMPTE FINANCIER			EXECUTION DES EMPLOIS HORS PLAFOND EN COMPTE FINANCIER			ETP	ETPT	masse salariale
	ETPT	ETP	masse salariale	ETPT	ETP	masse salariale			
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ( 1 + 2 + 3 )</b>	<b>935</b>	<b>963,96</b>	<b>79 211 021</b>	<b>35</b>	<b>38</b>	<b>1 277 725</b>	<b>1 002</b>	<b>970</b>	<b>80 488 746</b>
<b>1 - TITULAIRES</b>	<b>82,0</b>	<b>80,9</b>	<b>7 766 165</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>	<b>80,9</b>	<b>82,0</b>	<b>7 766 165</b>
* Titulaires État (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et <u>actes de gestion, dont CAP</u> , déconcentrés dans l'organisme)	33,2	32,9	2 198 085	0,0	0,0	-	32,9	33,2	2 198 085
* Titulaires organisme (corps propre)	48,8	48,0	5 568 081	0,0	0,0	-	48,0	48,8	5 568 081
- en fonction dans l'organisme :	48,8	48,0	5 568 081	0,0	0,0	-	48,0	48,8	5 568 081
. Titulaires État détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0,0	0,0	0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	-
. Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	48,8	48,0	5 568 081	0,0	0,0	-	48,0	48,8	5 568 081
- en fonction dans une autre personne morale :	0,0	0,0	0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	-
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées	0,0	0,0	0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	-
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme- MAD sortantes remboursées	0,0	0,0	0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	-
<b>2 - NON TITULAIRES</b>	<b>853</b>	<b>883</b>	<b>71 444 855</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>873 139</b>	<b>897</b>	<b>865</b>	<b>72 317 994</b>
* Non titulaires de droit public	853,0	883,1	71 444 855	11,9	13,8	873 139	896,9	864,9	72 317 994
- en fonction dans l'organisme :	853,0	883,1	71 444 855	11,9	13,8	873 139	896,9	864,9	72 317 994
. Contractuels sous statut :	797,9	828,2	64 217 614	11,9	13,8	873 139	842,0	809,8	65 090 752
o CDI	688,1	687,2	58 517 266	-	-	-	-	-	-
o CDD	109,8	141,0	5 700 348	11,9	13,8	873 139	-	-	-
. Contractuels hors statut :	42,6	42,9	5 576 626	-	-	-	42,9	42,6	5 576 626
o CDI	27,9	28,0	3 575 928	-	-	-	28,0	27,9	3 575 928
o CDD	14,7	14,9	2 000 698	-	-	-	14,9	14,7	2 000 698
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	12,5	12,0	1 650 615	0	0,0	-	12,0	12,5	1 650 615
- en fonction dans une autre personne morale :	0,0	0,0	0	0	0,0	-	0,0	0,0	-
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0,0	0,0	0	0	0,0	-	0,0	0,0	-
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0,0	0,0	0	0	0,0	-	0,0	0,0	-
* Non titulaires de droit privé	0,0	0,0	0	0	0,0	-	0,0	0,0	-
- en fonction dans l'organisme :	0,0	0,0	0	0	0,0	-	0,0	0,0	-
o CDI	0,0	0,0	0	0	0,0	-	0,0	0,0	-
o CDD	0,0	0,0	0	0	0,0	-	0,0	0,0	-
- en fonction dans une autre personne morale	0,0	0,0	0	0	0,0	-	0,0	0,0	-
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0,0	0,0	0	0	0,0	-	0,0	0,0	-
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0,0	0,0	0	0	0,0	-	0,0	0,0	-
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>				<b>23</b>	<b>24</b>	<b>404 587</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>404 587</b>
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES ( 4 + 5 )</b>							<b>7</b>	<b>7,7</b>	<b>765 734</b>
<b>4 - EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT</b>							0	0	-
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	-
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	-
* Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	-
* Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	-
<b>5 - EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES</b>							7	7,7	765 734
* Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur							1,6	0,7	-
* Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur							5,4	7	765 734

**TABLEAU 2**  
**Autorisations budgétaires**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**ANSM**

DEPENSES						
	BI 2021		BR2 2021		CF 2021	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Personnel</b>	<b>83 697 982</b>	<b>83 697 982</b>	<b>85 337 982</b>	<b>85 337 982</b>	<b>81 777 096</b>	<b>81 669 010</b>
<i>dont CAS Pension</i>	<i>2 625 585</i>	<i>2 625 585</i>	<i>2 625 585</i>	<i>2 625 585</i>	<i>2 670 981</i>	<i>2 670 981</i>
<b>Fonctionnement</b>	<b>27 132 373</b>	<b>26 827 345</b>	<b>27 473 653</b>	<b>27 168 625</b>	<b>27 468 259</b>	<b>27 125 693</b>
<b>Intervention</b>	<b>12 048 376</b>	<b>12 173 683</b>	<b>14 085 376</b>	<b>14 210 683</b>	<b>13 424 312</b>	<b>13 596 124</b>
<b>Investissement</b>	<b>7 909 964</b>	<b>7 712 715</b>	<b>9 600 187</b>	<b>8 178 491</b>	<b>7 283 973</b>	<b>7 513 541</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>130 788 694</b>	<b>130 411 724</b>	<b>136 497 197</b>	<b>134 895 780</b>	<b>129 953 641</b>	<b>129 904 368</b>

<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent)</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>294 919</b>
------------------------------------	--	----------	--	----------	--	----------------

RECETTES			
BI 2021	BR2 2021	CF 2021	
RE	RE	RE	
<b>126 931 049</b>	<b>130 414 049</b>	<b>130 199 287</b>	<b>Recettes globalisées</b>
	643 000	709 000	Autres financements de l'Etat
115 821 751	118 661 751	118 661 752	Autres financements publics - Dotation Assurance Maladie
11 109 298	11 109 298	10 828 535	Recettes propres
<b>126 931 049</b>	<b>130 414 049</b>	<b>130 199 287</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>

<b>3 480 675</b>	<b>4 481 731</b>	<b>0</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit)</b>
------------------	------------------	----------	-----------------------------------

## TABLEAU 4 Equilibre financier

### POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

#### ANSM

BESOINS			
	BR2 2021	CF 2021	Ecart BI 2022 / BR 2021
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	4 481 731	-	- 4 481 731
			-
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)			-
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	1 240 000	1 346 751	106 751
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)			-
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>5 721 731</b>	<b>1 346 751</b>	<b>- 4 374 981</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)</b>	<b>-</b>	<b>344 797</b>	<b>-</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	-		
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	-		-
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>5 721 731</b>	<b>1 691 548</b>	<b>- 4 030 183</b>

BR2 2021	CF 2021	Ecart BI 2022 / BR 2021	
-	294 919	294 919	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
		-	
	363	363	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
1 260 000	1 396 265	136 265	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
		-	Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
1 260 000	1 691 548	431 548	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
4 461 731	-	567 813	<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)</b>
-	-	-	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
4 461 731	-	- 4 461 731	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
<b>5 721 731</b>	<b>1 691 548</b>	<b>- 4 030 183</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

**TABLEAU 6**  
**Situation patrimoniale**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

ANSM

## Compte de résultat prévisionnel

CHARGES				PRODUITS			
	BI 2021	BR2 2021	CF 2021		BI 2021	BR2 2021	CF 2021
Personnel	83 697 982	85 337 982	73 666 179	Dotation Assurance Maladie	115 821 751	118 661 751	118 661 752
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	<i>2 625 585</i>	<i>2 625 585</i>	<i>2 670 981</i>				
				Autres financements de l'Etat		643 000	709 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	26 827 345	27 168 625	43 070 621	Autres subventions			12 111
Intervention	12 173 683	14 210 683	13 669 161	Autres produits	11 109 298	11 109 298	8 560 574
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>131 699 009</b>	<b>135 717 289</b>	<b>130 405 961</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>127 431 049</b>	<b>130 914 049</b>	<b>127 943 437</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	0	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	4 267 960	4 803 240	2 462 525
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>131 699 009</b>	<b>135 717 289</b>	<b>130 405 961</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>131 699 009</b>	<b>135 717 289</b>	<b>130 405 961</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

## Calcul de la capacité d'autofinancement

	BI 2021	BR2 2021	CF 2021
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>-4 267 960</b>	<b>-4 803 240</b>	<b>-2 462 525</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 000 000	9 000 000	7 550 327
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-500 000	-500 000	-52 049
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			4 235
- produits de cession d'éléments d'actifs			-12 650
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice			-24 000
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>4 232 040</b>	<b>3 696 760</b>	<b>5 003 338</b>

## Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS				RESSOURCES			
	BI 2021	BR2 2021	CF 2021		BI 2021	BR2 2021	CF 2021
Insuffisance d'autofinancement	0	0	0	Capacité d'autofinancement	4 232 040	3 696 760	5 003 338
				Financement de l'actif par l'Etat			
Investissements	7 712 715	8 178 491	7 075 517	Autres ressources	0	0	13 013
				Correction comptable sur opérations investissement exercices antérieurs			
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières			
Diminution des capitaux propres				Augmentation des capitaux propres			623 745
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>7 712 715</b>	<b>8 178 491</b>	<b>7 075 517</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>4 232 040</b>	<b>3 696 760</b>	<b>5 640 096</b>
<b>Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>3 480 675</b>	<b>4 481 731</b>	<b>1 435 420</b>

## Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	BI 2021	BR2 2021	CF 2021
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-3 480 675	-4 481 731	-1 435 420
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-20 000	-20 000	-1 780 217
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-3 460 675	-4 461 731	344 797
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	35 792 603	34 791 547	37 837 858
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-8 105 187	-4 644 512	-6 404 730
Niveau de la TRESORERIE	43 897 790	39 436 059	44 242 587
Niveau de dépenses mensuelles	10 224 917	10 559 774	10 237 970
ratio dépenses mensuelles / FDR	3,50	3,29	3,70

\* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Etablissement : 1000 Agence nationale de sécurité du médicament

## COMPTES DE RESULTAT

CHARGES	01/2021 à 12/2021	01/2020 à 12/2020	PRODUITS	01/2021 à 12/2021	01/2020 à 12/2020
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats	0,00	0,00	Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Consommation de marchandises et d'approvisionnement	27 270 003,85	23 072 625,92	Subventions pour charge de service public	709 000,00	0,00
Charges de personnel			Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	118 673 863,03	115 834 965,46
Salaires, traitements, rémunérations	53 393 279,25	53 108 163,86	Subventions spécifiquement affectés au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	0,00	0,00
Charges sociales	19 091 729,16	18 858 228,90	Dons et legs	0,00	0,00
Intéressement et participation	0,00	0,00	Produits de la fiscalité affectée	0,00	0,00
Autres charges de personnel	1 181 170,65	1 154 621,90	Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Autres charges de fonctionnement	8 246 044,10	7 776 822,12	Ventes de biens ou prestations de services	7 910 801,99	9 700 502,52
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	6 886 841,70	9 058 148,57	Produits des cessions d'éléments d'actif	12 650,00	4 798,26
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>116 069 068,71</b>	<b>113 028 611,27</b>	Autres produits de gestion	560 898,40	937 787,28
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>			Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre			Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0,00	0,00
Transferts aux ménages	0,00	0,00	Autres produits		
Transferts aux entreprises	0,00	0,00	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	52 049,00	258 026,40
Transferts aux collectivités territoriales	0,00	0,00	Reprise du financement rattaché à un actif	24 000,00	24 000,00
Transferts aux autres collectivités	13 669 160,79	9 477 758,49	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	0,00	0,00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0,00	0,00			
Dotations aux provisions et dépréciations	667 720,29	141 176,76			
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>	<b>14 336 881,08</b>	<b>9 618 935,25</b>	<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>127 943 262,42</b>	<b>126 760 079,92</b>
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0,00	0,00			
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>	<b>130 405 949,79</b>	<b>122 647 546,52</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			Produits sur des participations et prêts	0,00	0,00
Charges d'intérêts	0,00	0,00	Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	Intérêts sur créances non immobilisées	0,00	0,00
Pertes de change	11,53	0,00	Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0,00	0,00	Gains de change	174,33	0,00
			Autres produits financiers	0,00	0,00
			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0,00	0,00
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>11,53</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>174,33</b>	<b>0,00</b>
Impôts sur les sociétés	0,00	0,00			
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)</b>	<b>0,00</b>	<b>4 112 533,40</b>	<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)</b>	<b>2 462 524,57</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>130 405 961,32</b>	<b>126 760 079,92</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>130 405 961,32</b>	<b>126 760 079,92</b>

Etablissement : 1000 Agence nationale de sécurité du médicament

## BILAN

ACTIF	01/2021 à 12/2021			01/2020 à 12/2020	PASSIF	01/2021 à 12/2021	01/2020 à 12/2020
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net	Net			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	43 978 417,05	38 377 036,71	5 601 380,34	4 503 693,12	Financements reçus		
Immobilisations corporelles					Financement de l'actif par l'état	0,00	0,00
Terrains	850 935,99	473 565,50	377 370,49	403 350,98	Financement de l'actif par des tiers	300 000,00	324 000,00
Constructions	68 257 542,38	26 818 719,24	41 438 823,14	42 457 065,45	Fonds propres des fondations	0,00	0,00
Installations techniques, matériels et outillage	16 760 722,86	14 947 367,06	1 813 355,80	1 772 431,72	Ecarts de réévaluation	0,00	0,00
Collections	0,00	0,00	0,00	0,00	Réserves	79 035 938,28	79 035 938,28
Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	Report à nouveau	14 957 523,32	10 221 245,28
Autres immobilisations corporelles	44 100 761,76	35 249 266,10	8 851 495,66	9 812 670,49	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-2 462 524,57	4 112 533,40
Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	0,00	Provisions réglementées	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	1 779 664,15	0,00	1 779 664,15	660 760,92			
Avances et acomptes sur commandes	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>91 830 937,03</b>	<b>93 693 716,96</b>
Immobilisations grevées de droits	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Immobilisations corporelles (biens vivants)	0,00	0,00	0,00	0,00	Provisions pour risques	3 264 010,61	3 258 403,61
Immobilisations financières	100 090,68	0,00	100 090,68	100 454,04	Provisions pour charges	2 696 304,59	2 031 584,30
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>175 828 134,87</b>	<b>115 865 954,61</b>	<b>59 962 180,26</b>	<b>59 710 426,72</b>	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>5 960 315,20</b>	<b>5 289 987,91</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	Emprunts obligataires	0,00	0,00
Créances					Emprunts souscrits auprès d'établissements financiers	0,00	0,00
Créances sur entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la CE	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes financières et autres emprunts	0,00	0,00
Créances sur clients et comptes rattachés	2 120 385,22	8 785,92	2 111 599,30	4 245 618,96	<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>DETTES NON FINANCIERES</b>		
Avances et acomptes versés par l'organisme	158 664,79	0,00	158 664,79	22 487,55	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 164 228,13	5 373 979,81
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes fiscales et sociales	3 431 471,78	3 451 283,82
Créances sur les autres débiteurs	119 536,14	0,00	119 536,14	164 589,99	Avances et acomptes reçus	0,00	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
					Autres dettes non financières	207 615,74	231 944,92
					Produits constatés d'avance	0,00	0,00
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 398 586,15</b>	<b>8 785,92</b>	<b>2 389 800,23</b>	<b>4 432 696,50</b>	<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>8 803 315,65</b>	<b>9 057 208,55</b>
<b>TRESORERIE</b>					<b>TRESORERIE</b>		
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	Autres éléments de trésorerie passive	0,00	0,00
Disponibilités	44 242 587,39	0,00	44 242 587,39	43 897 790,20			
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>44 242 587,39</b>	<b>0,00</b>	<b>44 242 587,39</b>	<b>43 897 790,20</b>	<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION ACTIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>COMPTES DE REGULARISATION PASSIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>222 469 308,41</b>	<b>115 874 740,53</b>	<b>106 594 567,88</b>	<b>108 040 913,42</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>106 594 567,88</b>	<b>108 040 913,42</b>

# Annexe au Compte financier 2021

**Conseil d'administration du 15/03/2022**

**Point n°5**

## SOMMAIRE

<b>Annexe au compte financier 2021</b> .....	<b>1</b>
<b>1- Faits caractéristiques et qualité comptable</b> .....	<b>3</b>
1-1 Faits caractéristiques .....	3
1-2 Qualité comptable .....	4
<b>2- Compte de résultat</b> .....	<b>5</b>
2-1 Compte de résultat : PRODUITS.....	6
2-2 Compte de résultat : CHARGES .....	8
<b>3- Situation patrimoniale</b> .....	<b>15</b>
3-1 Capacité d'autofinancement.....	15
3-2 Fonds de roulement.....	15
3-3 Besoin en fonds de roulement et trésorerie.....	16
<b>4- Bilan</b> .....	<b>19</b>
4-1 Actif au 31 décembre 2021 .....	20
4-1-1 Actif immobilisé .....	20
4-1-2 Actif circulant .....	23
4-2 Passif au 31 décembre 2021 .....	24
4-2-1 Fonds propres .....	24
4-2-2 Provisions et dépréciations.....	24
4-2-3 Dettes.....	26



Les textes de référence pour l'exercice 2021 sont :

Décret n°2012-1246 du 07/11/2012 modifié par décrets n°2016-1278 du 29/09/2016, n°2017-61 du 23/01/2017, n°2017-863 du 09/05/2017 et n°2018-803 du 24/09/2018

Instruction comptable commune n°20-0010 du 14/12/2020

Recueil des normes comptables pour les établissements publics mis à jour le 23/11/2018 suite à l'avis du conseil de normalisation des comptes publics n°2018-10.

Circulaire budgétaire n°DF-2B2O-20-3200 du 28/07/2020

## 1-1 Faits caractéristiques

### Financement de l'Assurance maladie

Aux termes de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020 et d'une convention entre l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), la Caisse nationale de l'Assurance maladie (CNAM) et l'ANSM signée le 3 mars 2020, la dotation de fonctionnement de l'ANSM est désormais prise en charge par l'Assurance maladie.

Ordonnée par la CNAM et versée par l'ACOSS, cette dotation est intégrée dans le sous objectif « autres prises en charge » de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie ONDAM.

Pour 2021 l'amendement 948 du PLFSS a permis de majorer de 0,01 point le taux de la taxe sur le chiffre d'affaires des laboratoires pharmaceutiques et d'utiliser le rendement supplémentaire qui en découle pour majorer de 1,64 M€ la dotation de l'assurance maladie à l'ANSM

Le but de cette ressource supplémentaire était de permettre à l'ANSM de densifier et augmenter le nombre de projets de recherche déposés mais également de se mettre en conformité avec la législation européenne.

Ces nouvelles ressources ont par ailleurs permis de contribuer à l'augmentation du financement des comités de protection des personnes (CPP), l'ANSM ayant alors agit pour compte de tiers en encaissant et reversant à 39 CPP la somme totale de 860 000€.

### Crise sanitaire et télétravail

La crise sanitaire s'est malheureusement poursuivie en 2021 et constitue à nouveau un événement majeur de l'année écoulée.

Le télétravail s'est maintenu à un niveau très élevé sur l'ensemble de l'exercice et la quasi-totalité des réunions de travail, de suivi des audits, des ateliers et même des Conseils d'administration se sont tenus par visio-conférences.

### Procédure Qualité.

L'Agence comptable a participé, dans ses domaines de compétence, à tous les ateliers de mise en œuvre de la procédure Qualité diligentés par l'ANSM dans le cadre de la certification ISO 9001.

### Audit du dispositif du CICB à l'ANSM par la Mission des Audits du CGEFI

Le suivi de l'audit réalisé en 2019 par la Mission des Audits du Contrôle Général Economique et Financier, organisme placé auprès du ministre de l'Economie et du ministre de l'Action et des Comptes publics, a été effectif en 2021 et la réunion de clôture s'est tenue le 7 janvier 2022.

## 1-2 Qualité comptable

Les travaux d'inventaire sont pilotés conjointement par l'ordonnateur et le comptable, de manière à s'assurer de leur exhaustivité. Ils ont été encadrés par la note de fin de gestion du 19 novembre 2021, présentée par sous-processus ou cycles comptables et assortie d'un rétro-planning compatible avec les délais de reddition des comptes. La note précise les missions et impose un calendrier à tous les acteurs concernés.

### Charges et dettes

#### **Charges décaissables et charges calculées**

La procédure de « charges à payer à comptabiliser » (CAPAC) vient compléter le dispositif de service fait valorisé en vigueur depuis 2016.

Dans les comptes 2021, les CAPAC représentent un total de 5 172 970,09€.

Il est fait état de la procédure de Service Fait dans la partie « Dettes » de la présente annexe.

**La circularisation des tiers fournisseurs** est un exercice régulier pour ceux d'entre eux qui présentent un stock important et/ou ancien de services faits et/ou de factures en attente de paiement. Cet examen approfondi et contradictoire permet d'améliorer significativement la sincérité des comptes fournisseurs, conduisant parfois à l'annulation de dettes, à la résolution de litiges, à l'application de pénalités.

Il en est fait état dans la partie « Dettes » de la présente annexe.

### Produits et encaissements

**Les recettes liées aux prestations de services rendus** font l'objet de produits à recevoir tout au long de l'année ainsi que dans le cadre des travaux d'inventaire. S'agissant des prestations réalisées suite à l'attribution par l'EMA de dossiers, des produits à recevoir sont comptabilisés sur la base des états mensuels traçant le « service fait ».

Il en est fait état dans la partie « Actif circulant » de la présente annexe.

### Contrôles externes.

- Le questionnaire de qualité comptable portant sur les comptes 2021 a été complété le 4 février 2022 à la demande de la Direction générale des finances publiques, de manière à s'assurer de la correcte comptabilisation des dispositifs d'intervention, du parc immobilier, des financements externes de l'actif immobilisé, des autres immobilisations à inventorier, des risques qui ont pu faire l'objet de provisions.
- Le dispositif de Revue de Qualité Comptable et Financière des EPN (RQCF) est mis œuvre par le Service du Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel (SCBCM Santé) depuis 2013. Le dernier exercice sous revue, 2020, a fait l'objet d'un certain nombre d'alertes qui ont pu être levées et de questions qui ont fait l'objet de réponses documentées.
- Par ailleurs, l'INFOCENTRE des EPN de la DGFIP dispose également de contrôles comptables automatisés qui émet des alertes graduées auxquelles il est répondu au fil de l'exercice.
- Enfin, l'Agence comptable est également amenée en cours d'exercice à répondre aux enquêtes sur le contrôle interne et la fiabilité des comptes diligentées par le Contrôleur Budgétaire de l'Organisme.

### Divers

L'agent comptable a réalisé en 2021 sept Revues de qualité comptable et financière internes (RQCF) dans lesquelles les comptes de l'ANSM sont examinés de près afin de détecter d'éventuelles anomalies et de les éliminer.

C'est dans ce cadre qu'il a été décidé d'apurer certaines recettes figurant au bilan dans des comptes d'attente. Il en est fait état dans la partie Produits, compte 758888.

C'est également dans ce cadre-là, qu'il a été décidé d'apurer le compte 408 de services faits constatés et certifiés sur les exercices antérieurs, et qui ont amené l'Agence comptable à créditer le compte 110 en dehors de l'affectation du résultat.

Détails et explications sont donnés à la fin de la partie 3-3 « besoin en fonds de roulement et trésorerie ».

## 2- Le Compte de résultat



Etablissement : 1000 Agence nationale de sécurité du médicament

COMPTE DE RESULTAT					
CHARGES	01/2021 à 12/2021	01/2020 à 12/2020	PRODUITS	01/2021 à 12/2021	01/2020 à 12/2020
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats	0,00	0,00	Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Consommation de marchandises et d'approvisionnement	27 270 003,85	23 072 625,92	Subventions pour charge de service public	709 000,00	0,00
Charges de personnel			Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	118 673 863,03	115 834 965,46
Salaires, traitements, rémunérations	53 393 279,25	53 108 163,86	Subventions spécifiquement affectés au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	0,00	0,00
Charges sociales	19 091 729,16	18 858 228,90	Dons et legs	0,00	0,00
Intéressement et participation	0,00	0,00	Produits de la fiscalité affectée	0,00	0,00
Autres charges de personnel	1 181 170,65	1 154 621,90	<b>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</b>		
Autres charges de fonctionnement	8 246 044,10	7 776 822,12	Ventes de biens ou prestations de services	7 910 801,99	9 700 502,52
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	6 886 841,70	9 058 148,57	Produits des cessions d'éléments d'actif	12 650,00	4 798,26
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>116 069 068,71</b>	<b>113 028 611,27</b>	Autres produits de gestion	560 898,40	937 787,28
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>			Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre			Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0,00	0,00
Transferts aux ménages	0,00	0,00	<b>Autres produits</b>		
Transferts aux entreprises	0,00	0,00	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	52 049,00	258 026,40
Transferts aux collectivités territoriales	0,00	0,00	Reprise du financement rattaché à un actif	24 000,00	24 000,00
Transferts aux autres collectivités	13 669 160,79	9 477 758,49	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	0,00	0,00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0,00	0,00			
Dotations aux provisions et dépréciations	667 720,29	141 176,76			
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>	<b>14 336 881,08</b>	<b>9 618 935,25</b>			
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0,00	0,00			
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>	<b>130 405 949,79</b>	<b>122 647 546,52</b>	<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>127 943 262,42</b>	<b>126 760 079,92</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Charges d'intérêts	0,00	0,00	Produits sur des participations et prêts	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0,00	0,00
Pertes de change	11,53	0,00	Intérêts sur créances non immobilisées	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00	Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0,00	0,00	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
			Gains de change	174,33	0,00
			Autres produits financiers	0,00	0,00
			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0,00	0,00
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>11,53</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>174,33</b>	<b>0,00</b>
Impôts sur les sociétés	0,00	0,00			
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)</b>	<b>0,00</b>	<b>4 112 533,40</b>	<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)</b>	<b>2 462 524,57</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>130 405 961,32</b>	<b>126 760 079,92</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>130 405 961,32</b>	<b>126 760 079,92</b>

## 2-1 Compte de résultat : PRODUITS

### Compte 706 – prestations de services

Les recettes de l'établissement, liées aux ventes de prestations de service, s'élèvent à 7,8 M€ en 2021. Ce volume global de prestations de services comprend toutes les prestations, sous conventions ou contrats, y compris celles qui s'imputent au compte 70688. Ces chiffres intègrent des produits à recevoir concernant l'EMA, constatés sur la base des listings de l'EMA pour le mois de décembre.

	2021	2020
<b>EMA</b>	<b>7 790 221,36</b>	<b>9 547 482,02</b>
AMM nouvelle demande	1 035 075,00	1 198 037,50
AMM variation	2 000 600,00	3 236 400,00
AMM extension	66 750,00	139 400,00
Avis scientifique	1 073 212,50	1 094 728,00
Taxes annuelles	2 822 716,35	2 627 794,98
Inspections	56 000,01	194 983,34
Renouvellement quinquennal	21 900,00	127 250,00
Pharmacovigilance : PRAC	651 775,50	863 522,20
Traduction	62 192,00	65 366,00
<b>CONSEIL DE L'EUROPE</b>	<b>52 448,00</b>	<b>61 779,50</b>
<b>OMS</b>	<b>68 132,63</b>	<b>91 241,10</b>
Inspections	0,00	3 645,00
TSA - contrôle	35 541,40	39 292,00
Autre	32 591,23	48 304,10
<b>TOTAL 706</b>	<b>7 910 801,99</b>	<b>9 700 502,62</b>

### Compte 7411 – Subvention Ministère de tutelle

Dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, et afin d'organiser des réunions d'experts l'ANSM a reçu une subvention de 643 000€.

Une subvention de 66 000€ a également été reçue dans le cadre du programme « Innovation et transformation numériques ».

### Compte 7412 – Participation de l'Assurance Maladie au financement de l'ANSM (ex subvention pour CSP)

Evoquée précédemment dans les faits caractéristiques, la participation de l'Assurance Maladie s'est élevée pour l'exercice 2021 à 118 661 752,00€.

### Compte 74451 – Subventions reçues pour contrats aidés

Le Contrat unique d'insertion CUI-CAE est un contrat de travail de droit privé aidé financièrement par l'Etat, réservé aux employeurs du secteur non marchand. La prise en charge représente 50 % du SMIC selon les cas. Cela représente la somme de 12 111,03€

### Compte 75832 – Indemnités journalières de sécurité sociale concernant les années antérieures

Les indemnités journalières de sécurité sociale (IJSS) liées aux arrêts maladie du personnel non titulaire font l'objet d'une annulation de charges lorsqu'elles sont encaissées au cours de la même année.

Les IJSS enregistrées en produits de l'année 2021 au compte 75832 correspondent à des arrêts maladie des années antérieures pour un total de 322 247,00€

Seuls les arrêts de plus de 3 jours des personnels non titulaires donnent lieu au versement d'IJSS par l'assurance maladie.

### Compte 7584 – Contentieux et pénalités

Les produits constatés (12 568,22€) concernent des pénalités sur marchés ainsi que l'arrêté de débet émis par la Cour des Comptes à l'encontre d'un ancien Agent comptable comme le prévoit la réglementation pour 8 795,92€ (arrêt CC n°S2021-1925).

## Comptes 75813. – Refacturation des frais d’inspection.

Sont enregistrées à ce compte les refacturations par l’ANSM aux laboratoires inspectés certains frais engendrés par les inspections (59 932,51€).

## Compte 758888 –Autres produits divers

L’activité comptable quotidienne conduit l’agence comptable à constater dans ses écritures de nombreuses opérations comptables tant en dépenses qu’en recettes.

La plupart des opérations financières se font désormais par virements, émis ou reçus, et génèrent l’utilisation de comptes comptables de classe 4 dits d’imputation provisoire, et ce notamment en matière de recettes.

En effet, les informations fournies par notre teneur de compte bancaire, la DDFIP de Seine Saint Denis et par la Banque de France sont parfois insuffisantes pour identifier la dette sur laquelle doit s’imputer le paiement reçu et ne permettent même pas toujours d’identifier le débiteur.

Cependant, pour des raisons évidentes de contrôle interne comptable, les sommes imputées provisoirement font l’objet d’un suivi particulier et de recherches d’information mais ne doivent pas rester en compte d’attente au-delà d’un délai raisonnable.

C’est pourquoi, afin de procéder à l’apurement des comptes ci-après et par souci de transparence comptable, le Conseil d’Administration du 18 novembre 2021 a autorisé l’Agent comptable à comptabiliser les sommes suivantes en produits divers au compte 758888 (délibération 2021-33).

Exercice	NOM	Date	Compte comptable	Libellé du compte	Libellé	Paiement
2015	EUFEMED CONFERENCE SECRETARIAT	20151231	47183000	Enct liés convention	EUFEMED CONF	52,60
2015	EMA	20151231	47183000	Enct liés convention	EMA	105,00
2015	FORUM - INSTITUT FUR MANAGT	20151231	47183000	Enct liés convention	FORUM - INSTITUT FUR MANAGT	500,00
2015	MFPS	20151231	47184000	Enct p/c personnel	A160615	2 116,51
2015	MFPS	20151231	47184000	Enct p/c personnel	AO120515	79,82
2015	TIERS INCONNUS	20151231	47188000	Divers	BBK COUNTRY FRANCE	685,00
2015	TIERS INCONNUS	20151231	47188000	Divers	ROC/FLUCONAZOLE1089/001	1 011,00
2015	TIERS INCONNUS	20151231	47188000	Divers	VIRT TESKRAT	140,00
2016	MHRA	20160317	47183000	Enct liés convention	VIRT MHRA 3-4 PAIEMENT	4 378,97
2016	SANOFI PASTEUR MSD	20160414	47188000	Divers	VIRT SANOFI	1 900,00
2016	WORLD HEALTH ORGANIZATION	20160823	47183000	Enct liés convention	VIRT WHO	947,17
2016	C.H. d AGEN ST ESPRIT	20160309	47183000	Enct liés convention	VIRT HOPITAL SAINT ESPRIT	1 064,90
2016	TIERS INCONNUS	20161212	47183000	Enct liés convention	RBST DEPLACT EMA	210,00
2017	TIERS INCONNUS	20170801	47183000	Enct liés convention	RBST ANDRE MURIEL CIGNA INTERN	204,65
2017	TIERS INCONNUS	20170620	47188000	Divers	VIRT CIGMA INTERNATIONAL	28,00
2017	WORLD HEALTH ORGANIZATION	20170613	47183000	Enct liés convention	cac WHO 411 47183	1 771,81
<b>Total</b>						<b>15 195,43</b>

## 2-2 Compte de résultat : CHARGES

Les travaux d'inventaire concernant les charges représentent les enjeux financiers suivants :

Travaux d'inventaire des charges	2019	2020	2021
Charges constatées en comptabilité	122 352 197,62	122 647 546,52	130 405 961,32
<i>dont charges à payer (CAPAC)</i>	<i>3 468 418,33</i>	<i>4 394 146,47</i>	<i>5 172 970,09</i>
<i>dont provisions et amortissements</i>	<i>8 482 656,35</i>	<i>8 782 203,33</i>	<i>7 550 326,91</i>
Part des charges calculées	9,77%	10,74%	9,76%

### Comptes 6132 et 6141 – Loyers et charges

La présentation des dépenses par sites nécessite de préciser les opérations comptables qui entrent dans la composition du résultat indiqué.

Les dépenses de locations immobilières (6132) s'élèvent à 2 663 464,19€ dont 2 452 497,91€ pour les baux.

Les autres dépenses de ce poste (211 K€) concernent essentiellement des locations de surface de stockage (marchés Seine Déménagement (30 K€), Novarchive (174 K€) et Locarchives (7 K€).

Les dépenses de charges locatives (6141) s'élèvent à 592 793,31€.

La variation de ce poste s'explique par la régularisation de la taxe sur les bureaux pour 2020 et 2021 (21 K€ pour chacune des années) du bâtiment Etoile et une régularisation de charges pour le bâtiment A (-15 K€) et Lyon (-32 K€)

	Loyers	Charges locatives	Régularisation de charges	Charges de copropriété	Total
	6132	6141	6141	6148	
Site Saint-Denis	1 978 497,91 €	295 123,90 €	-15 126,89 €	0,00 €	2 258 494,92 €
<i>Bâtiment Etoile</i>	1 005 781,97 €	238 516,24 €	0,00 €		1 244 298,20 €
<i>Bâtiment A</i>	972 715,94 €	56 607,66 €	-15 126,89 €		1 014 196,71 €
<i>Bâtiment D</i>				0,00 €	0,00 €
Lyon	474 000,00 €	289 266,67 €	-32 563,90 €		730 702,77 €
Vendargues	0,00 €				0,00 €
<b>Total</b>	<b>2 452 497,91 €</b>	<b>592 793,31 €</b>	<b>-47 690,79 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 989 197,69 €</b>

#### Faits marquants de l'exercice 2021 :

Bâtiment A : un avenant au bail existant a été signé afin de le prolonger pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Bâtiment de Lyon : Le bail 1 et le bail 2 ont été résiliés le 1er avril 2021. Un nouveau bail a pris effet à cette même date pour une durée de 3 ans et 8 mois, ceci afin de coïncider avec le calendrier de la mise à disposition des nouveaux laboratoires de Lyon (projet ANSES/ANSM).

### Compte 615682 – Maintenance informatique et Compte 6287 Prestation informatique.

En 2021, les dépenses de maintenance informatique ont augmenté de 939 138 € et les dépenses de prestation informatique ont augmenté de 3 437 613€.

On retrouve à ce compte les projets GBCP, Cannabis thérapeutique et certaines dépenses liées au télétravail dont l'assistance « SVP Informatique » notamment.

## Compte 6211 – Personnel intérimaire

Le montant des charges de ce poste s'élève à 14 880,72€ (contre 20 289,01€ en 2020).

L'ANSM a conclu un accord-cadre multi-attributaires à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum avec trois prestataires. Dans le cadre de ce marché, l'ANSM a fait appel à deux intérimaires.

N° Contrat	Objet du contrat	Titulaire	Date d'effet	Date d'échéance du marché
2020M011 A-B-C	Service d'intérim pour le compte de l'ANSM	A-RANDSTAD	11/06/2020	10/06/2024
		B-EXPECTRA	23/06/2020	22/06/2024
		C-STAFFMATCH	15/06/2020	14/06/2024

## Compte 6214 - Personnel mis à disposition

Au 31 décembre 2021, neuf conventions de mise à disposition sont en cours.

Lors de l'exercice écoulé, quatre conventions sont arrivées à terme dont trois signées avec la Plateforme des données de santé.

Une nouvelle convention avec le centre hospitalier de Saint Briec a été signée le 1<sup>er</sup> février 2021 pour une durée de 3 ans. Les charges liquidées en remboursement des salaires et des charges patronales supportées par les collectivités d'origine au titre de 2021 s'élèvent 800 882,47€.

Elles se décomposent comme suit : 765 734,41€ liquidées et payées dans l'année auxquelles s'ajoute la différence entre les CAPAC 2021 (220 826,56€) et les CAPAC 2020 extournées (185 678,50€).

## Compte 6218 – Gratifications des stagiaires

Le montant des gratifications est de 180 843€ au 31 décembre 2021 contre 217 948,73€ en 2020.

Le nombre de stagiaires passe de 88 en 2020 à 67 en 2021. La durée des stages diminue également entre 2020 et 2021.

Les directions d'affectation des stagiaires sont, dans l'ordre décroissant, DA et DMM2 (9), CTROL-M et SURV (8), DAJR (7), DMM1 (5), DI, DEI et DI (4), DG (2), enfin DAF, CTROL-L, DIRCOM, INFHEP, DAF, DMS et DEI (1).

## Compte 6226 – Honoraires

Les frais d'honoraires ont diminué de 46% en 2021 s'élevant à 203 546€ contre 376 803€ en 2020.

Le procès Médiateur qui s'est terminé en 2021 impactait lourdement ce compte.

## Comptes 6228 et 641822 Rémunérations des experts

En fonction de leur situation administrative, les experts sont rétribués sous forme d'honoraires (compte 6228) ou de rémunérations soumises à cotisations (compte 641822).

Experts	Rémunérations Brutes	Charges patronales	Total
Libéraux	61 470,00	0,00	61 470,00
Salariés	374 031,42	107 962,88	481 994,30
Total	435 501,42	107 962,88	543 464,30

Statuts	Nombre
Contractuels de droit public	145
Fonctionnaires	91
Contractuels de droit privé	49
Retraités	40
Libéraux	34
Intervenants au titre de la formation	1
<b>Totaux</b>	<b>360</b>

Les statuts ont un impact sur les cotisations sociales et charges patronales liquidées, qui vont de 0% dans le cas des libéraux à 37,34% pour les experts contractuels relevant du régime général de sécurité sociale. La répartition entre libéraux et non libéraux a naturellement des conséquences sur la masse salariale.

Les modalités de rémunération des experts sont fixées par la délibération n°2018-26. En comparaison avec l'année précédente, on remarque pour 2021 une hausse du cout global des rémunérations (+11.50%) dû notamment au nombre important de recours indemnisés (+26%) malgré une légère baisse du nombre de bénéficiaires (-5.8%).

Cependant, ces chiffres sont à relativiser puisqu'ils reflètent davantage les délais de gestion des différentes directions de l'agence plutôt que les périodes pour lesquelles il y a réellement eu recours. En effet, si l'on observe les chiffres selon la période réelle à laquelle ils se rattachent, la hausse du nombre de recours à l'expertise en 2021 par rapport à 2020 n'est plus que de 11%.

### Compte 6237 – Publications

Les frais de publication ont connu une forte augmentation en 2021 passant de 164 030€ à 596 348€.

Les plus grosses dépenses concernent principalement :

- Makuity pour la campagne Médicaments et Grossesse (300 076 €)
- Dialogues Conseil : communication pour le Cannabis médical et la COVID 19 (225 894 €)
- Bialec : impression du rapport annuel 2020 de l'établissement (36 159 €)

### Comptes 6251 et 6256 – Déplacements du personnel et des experts

Cette catégorie de dépenses a encore été fortement impactée par la crise sanitaire.

Si ces frais s'élèvent à 583 390€ en 2021 contre 478 641,98 € en 2020, ils sont encore loin de 2019 où ils atteignaient la somme de 1 492 658,70€.

Il est difficile de prévoir l'avenir en la matière, tant la visioconférence prend le pas sur les réunions présentiels que ce soit pour la pharmacovigilance, la surveillance voire même la formation professionnelle.

### Compte 6283 – Formation professionnelle

La formation professionnelle largement impactée par la crise du COVID en 2020 retrouve un niveau de dépenses proche des années antérieures : 1 323 597€ en 2021 contre 1 534 186€ en 2019.

### Comptes 63 et 64 – Charges de personnel et taxes assises sur les salaires

#### Les apprentis

Les contrats d'apprentissage sont rémunérés de 27 à 120% du SMIC (soit de 419,75€ à 1 865,54€ bruts de janvier à septembre 2021 puis de 429,17€ à 1 907,40€ d'octobre à décembre 2021) en fonction de l'âge de l'apprenti, de son ancienneté dans le dispositif et du niveau de diplôme qu'il prépare.

Le montant brut des rémunérations versées aux 39 apprentis en 2021 s'élève à 405 931,22€.

69% des apprentis sont recrutés par les directions Produits/Métiers et 31% par les directions Supports/Transverses.

#### Les effectifs

Les autorisations d'emplois 2021 sous plafond sont de 935 et 36 hors plafond, soit un total de 971 ETPT.

#### ARTT – Utilisation des comptes épargnes temps

Type CET	Nombre d'agents	Nombre de jours	Montants
Jours CET catégorie A convertis RAFP	4	14	1 890,00 €
Jours CET catégorie B convertis RAFP	1	2	180,00 €
Jours CET catégorie C convertis RAFP	0	0	- €
Jours CET catégorie A monétisés	91	1015	137 025,00 €
Jours CET catégorie B monétisés	30	279	25 210,00 €
Jours CET catégorie C monétisés	5	82	6 150,00 €
<b>Totaux</b>	<b>100</b>	<b>1392</b>	<b>170 355,00 €</b>

Le nombre de jours déposés sur le CET en 2021 augmente de 24,8% par rapport à 2020, mais le nombre de jours indemnisés n'augmente que de 6,75% ce qui suppose une épargne importante. Le montant des indemnités augmente quant à lui de 7,85%.

### Indemnités de fin de contrat

Le décret 2020-1296 du 23 octobre 2020 détermine les modalités d'attribution et de calcul de l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique créée par l'article 23 de la Loi du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique. 2021 constitue donc la première année de versement durant laquelle une seule indemnité a été versée.

### Forfait mobilité durable

Le décret n°2020-543 du 09 mai 2020 prévoit les conditions et les modalités d'application du « forfait mobilité durable » aux personnels civils et militaires rémunérés par l'Etat ou par un de ses établissements publics.

Compte tenu des dispositions particulières liées à la parution de ce dispositif en cours d'année, le forfait correspond à un montant de 100€ par agent concerné, soit la moitié du montant prévu par l'arrêté d'application du 09 mai 2020.

Le montant total de ce « forfait mobilité » 2020, mais payé en 2021 s'élève à 2 500€ pour 25 bénéficiaires.

## **Comptes 647 – Autres charges sociales**

Les prestations sociales à l'Agence sont prévues par la délibération n°2013-23.

Ces prestations évoluent de la même manière que les prestations ministérielles et interministérielles.

<u>Aides directes</u>	Bénéficiaires	Montants
Aide au logement	5	2 660,08€
Allocation enfant handicapé	11	27 000,36€
Centre de loisirs	0	0€
Colonie de vacances	2	485,54€
Séjour familial	3	1 130,08€
Séjour éducatif	1	10,72€

### Subventions

Association du personnel	100 000,00€
Mutuelle	6 378,00€

### Prestations

Chèques CESU	€
Médecine du travail	242 555,21€
Assistante sociale	26 460,00€
Aide garde d'enfants	1 626,34€
Arbre de Noël, événements familiaux	169 120,85€

### Restauration collective et chèques-déjeuner

	599 077,78€
dont site de Saint-Denis	420 311,05€
dont site de Lyon	67 940,70€
dont site de Vendargues	110 826,03€

## **Compte 656 – Admission en non-valeur**

Le montant de 32 627,83 € qui figure au débit de ce compte est constitué de 7 créances anciennes irrécouvrables admises en non-valeur par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 24 juin 2021.

## **Compte 656 – Valeur comptable des éléments d'actifs cédés**

Ce compte enregistre la valeur comptable de 22 armoires vendues par le commissariat aux ventes domaniales de Saint Maurice (DGFIP) en 2021. Le produit des ventes est quant à lui enregistré au compte 756.

## Compte 6573 – Interventions

### Subventions de fonctionnement des Centres Régionaux de Pharmacovigilance

La convention initiale conclue pour une durée de 3 ans (2016 à 2018) a été prorogée 3 fois pour une année supplémentaire. La première fois par décision unilatérale du directeur général de l'ANSM (cf. article 2 la convention) et les deux autres fois par avenant.

Les modalités de versements restent identiques à celles de la convention initiale à savoir un versement en deux étapes : un acompte correspondant à 85% du montant du financement de l'année et un solde de 15%.

Le montant des charges 2021 constatées au titre des CRPV est de 7 692 228,02€.

Bénéficiaire	Montant	Objet du versement	Bénéficiaire	Montant	Objet du versement
APHP	156 301,53 €	CRPV (F.WIDAL) - Paiement 2021	LILLE	148 918,21 €	CRPV - Paiement 2021
	64 374,00 €	CRPV (F.WIDAL) - Paiement 2021 - COVID 19		65 997,00 €	CRPV - Paiement 2021 - COVID 19
APHP	155 284,22 €	CRPV (HEGP) - Paiement 2021	LIMOGES	161 119,87 €	CRPV - Paiement 2021
	60 078,00 €	CRPV (HEGP) - Paiement 2021 - COVID 19		61 101,00 €	CRPV - Paiement 2021 - COVID 19
APHP	166 462,03 €	CRPV (MONDOR) - Paiement 2021	LYON	225 685,79 €	CRPV - Paiement 2021
	53 686,00 €	CRPV (MONDOR) - Paiement 2021 - COVID 19		90 984,00 €	CRPV - Paiement 2021 - COVID 19
APHP	127 080,72 €	CRPV (PITIE) - Paiement 2021	MARSEILLE	265 455,93 €	CRPV - Paiement 2021
	0,00 €	CRPV (PITIE) - Paiement 2021 - COVID 19		93 283,61 €	CRPV - Paiement 2021 - COVID 19
APHP	109 825,65 €	CRPV (ST ANTOINE) - Paiement 2021	MONTPELLIER	229 667,36 €	CRPV - Paiement 2021
	53 734,00 €	CRPV (ST ANTOINE) - Paiement 2021 - COVID 19		85 228,00 €	CRPV - Paiement 2021 - COVID 19
APHP	132 974,41 €	CRPV (COCHIN) - Paiement 2021	NANCY	178 419,15 €	CRPV - Paiement 2021
	48 600,00 €	CRPV (COCHIN) - Paiement 2021 - COVID 19		48 601,00 €	CRPV - Paiement 2021 - COVID 19
AMIENS	167 867,24 €	CRPV - Paiement 2021	NANTES	179 428,63 €	CRPV - Paiement 2021
	73 982,00 €	CRPV - Paiement 2021 - COVID 19		65 765,00 €	CRPV - Paiement 2021 - COVID 19
ANGERS	181 774,30 €	CRPV - Paiement 2021	NICE	309 229,27 €	CRPV - Paiement 2021
	48 605,00 €	CRPV - Paiement 2021 - COVID 19		71 817,00 €	CRPV - Paiement 2021 - COVID 19
BESANCON	181 804,59 €	CRPV - Paiement 2021	POITIERS	199 051,96 €	CRPV - Paiement 2021
	73 100,00 €	CRPV - Paiement 2021 - COVID 19		57 840,00 €	CRPV - Paiement 2021 - COVID 19
BORDEAUX	196 538,41 €	CRPV - Paiement 2021	REIMS	157 926,11 €	CRPV - Paiement 2021
	131 300,00 €	CRPV - Paiement 2021 - COVID 19		48 601,00 €	CRPV - Paiement 2021 - COVID 19
BREST	133 055,54 €	CRPV - Paiement 2021	RENNES	155 480,80 €	CRPV - Paiement 2021
	48 601,00 €	CRPV - Paiement 2021 - COVID 19		61 102,00 €	CRPV - Paiement 2021 - COVID 19
CAEN	129 703,37 €	CRPV - Paiement 2021	ROUEN	196 984,20 €	CRPV - Paiement 2021
	48 598,00 €	CRPV - Paiement 2021 - COVID 19		82 229,00 €	CRPV - Paiement 2021 - COVID 19
CLERMONT	112 767,34 €	CRPV - Paiement 2021	ST-ETIENNE	142 255,69 €	CRPV - Paiement 2021
	48 600,00 €	CRPV - Paiement 2021 - COVID 19		48 601,00 €	CRPV - Paiement 2021 - COVID 19
DIJON	232 468,82 €	CRPV - Paiement 2021	STRASBOURG	166 459,22 €	CRPV - Paiement 2021
	73 100,00 €	CRPV - Paiement 2021 - COVID 19		78 194,00 €	CRPV - Paiement 2021 - COVID 19
GRENOBLE	213 969,58 €	CRPV - Paiement 2021	TOULOUSE	312 917,25 €	CRPV - Paiement 2021
	48 601,00 €	CRPV - Paiement 2021 - COVID 19		92 206,00 €	CRPV - Paiement 2021 - COVID 19
			TOURS	252 426,22 €	CRPV - Paiement 2021
				86 416,00 €	CRPV - Paiement 2021 - COVID 19
<b>657.341 PHARMACOVIGILANCE</b>			<b>7 692 228,02 €</b>		

Dans le cadre du suivi de pharmacovigilance des effets indésirables liés aux vaccins COVID et au regard du surcroît d'activité induit, l'ANSM a décidé d'allouer au CRPV une dotation complémentaire « COVID » de 1 972 400 €.

### Subventions de fonctionnement des Centres d'Evaluation et d'Information de Pharmacodépendance

Le versement de la subvention 2021, a comme pour les CRPV, été effectué sur la base d'un avenant et en 2 étapes (un acompte correspondant à 85% du montant du financement de l'année et un solde de 15%).

Le montant des charges 2021 constatées au titre des CEIP est de 1 343 250€.

Bénéficiaire	Montant	Objet du versement	Bénéficiaire	Montant	Objet du versement
BORDEAUX	64 783,45 €	CEIP - Paiement 2021	LYON	80 166,11 €	CEIP - Paiement 2021
CAEN	115 920,36 €	CEIP - Paiement 2021	MARSEILLE	189 683,11 €	CEIP - Paiement 2021
CLERMONT	65 190,17 €	CEIP - Paiement 2021	MONTPELLIER	62 931,45 €	CEIP - Paiement 2021
APHP (F.WIDAL)	146 725,56 €	CEIP - Paiement 2021	NANCY	113 694,24 €	CEIP - Paiement 2021
GRENOBLE	126 094,90 €	CEIP - Paiement 2021	NANTES	161 487,98 €	CEIP - Paiement 2021
LILLE	50 460,17 €	CEIP - Paiement 2021	POITIERS	33 715,48 €	CEIP - Paiement 2021
			TOULOUSE	132 397,02 €	CEIP - Paiement 2021
<b>657.342 PHARMACODEPENDANCE</b>			<b>1 343 250,00 €</b>		

## Autres subventions

Le montant total des charges constatées au 31 décembre 2021 est de 3 299 625,16€ et se décompose comme suit :

Bénéficiaire	Montant	Objet du versement	Bénéficiaire	Montant	Objet du versement
AP HM	129 373,20 €	HAP 2021S021 - METEOR - Acompte 90%	INSERM	130 650,00 €	2021S012 Thèse SHAHRIARI - Versement 1ère année
AP-HP	134 035,00 €	HAP WCE GPU (HEGP) - Acompte à la notification	INSERM	49 088,00 €	HAP 2020S018 HANSLIK - Versement 2021
ASSO RENALOO	32 587,20 €	HAP 2021S004 - Acompte 2021	INSERM	119 808,00 €	HAP 2021S015 SEROTOMIC - Versement 2021
CHU AMIENS	134 550,00 €	HAP CKD PHARMEPI - Acompte à la notification	INSERM	112 989,00 €	HAP 2021S014 PICTOMAM - Acompte 90% à la notif
CHU CLERMONT FERRAND	130 572,00 €	HAP 2021S016 - Acompte 90% à la notif	INSERM	52 497,00 €	HAP 2020S014 - FOURNIER - Paiement 30%
CHU NANTES	134 770,50 €	HAP - 2021S018 TORNADO - Acompte 90% à la notif	INSERM	130 650,00 €	HAP 2021S020 - These TRAN -1ère année d'exécution
CHU NICE	97 349,00 €	HAP - 2021S023 PrPE - Acompte 70% à la notif	UFPP	12 000,00 €	HAP 2021S001 - Paiement 2021
CHU POITIERS	39 752,00 €	HAP VIGIMESH 2 - Versement intermédiaire	UFPP	9 000,00 €	HAP 2021S025 - Acompte 60% à la notif
CMG	17 500,00 €	HAP 2021S026 - Acompte 70% à la notif	UNIVERSITE BORDEAUX	497 560,00 €	Centre partenaire Drugsafe - 3e année d'exécution
CNBAE		HAP 2019S012 - Acompte 3ème année DRAMES	UNIVERSITE RENNES I	139 464,00 €	HAP 2021S022 - Acompte 90% à la notif
CNGE CONSEIL	77 050,80 €	HAP 2021S017 - Acompte 90% à la notif	UNIVERSITE RENNES II	9 260,00 €	HAP 2021S019 - Paiement 100% à la notif
CNOP		HAP 2020S008 - Versement 2ème Année 2021	UNIVERSITE SABATIER TOULOUSE	40 000,00 €	HAP 2020S017 - Versement 2021
FSPF	8 750,00 €	HAP 2021S026 - Acompte 70% à la notif	UPEC	40 000,00 €	HAP 2019S006 - THESE AJUI - Versement 2021
HCL	100 000,00 €	HAP 2020S003 - Versement 2ème Année 100 %	UPEC	40 000,00 €	HAP 2019S010 - These PENSO - Versement 3ème année
HCL	50 000,00 €	HAP 2021S006 - REMERA - Versement 100 %	USPO	8 750,00 €	HAP 2021S026 - Acompte 70% à la notif
HCL	70 350,00 €	2021S005 Covacpreg - Versement acompte	UVSQ	40 000,00 €	2019S007 - THESE ROLAND - Versement 3è année
INSERM	5 000,00 €	HAP 2021S007 - REDSIAM - Versement 100 %	UVSQ	40 000,00 €	2019S008 - THESE DRUSCH - Versement 3è année
INSERM	130 650,00 €	HAP 2021S013 - THESE SWITAL - Versement 2021	UVSQ	39 279,46 €	2020S019 - KOLLA - Versement 2è année
INSERM	496 340,00 €	Centre partenaire IMPULSE - Versement 2021			
<b>657.344 AUTRES SUBVENTIONS</b>			<b>3 299 625,16 €</b>		

## Appels à projets

Le montant des charges constatées au compte financier est de 128 873,61€ contre 149 825,51€ en 2020 et 1 026 740,14€ en 2019. Il se décompose comme suit :

Bénéficiaire	Montant	Objet du versement
ASSOC AFP	3 000,00 €	AAPA 2018S007 - Solde final
CHU AMIENS	8 113,26 €	Solde APPR 2017 P18
CHU CLERMONT FERRAND	24 000,00 €	AAPR 2014S013 - Solde final
CHU NANTES	8 967,73 €	Solde final APPR 2015-P8
CHU NANTES	12 932,58 €	Solde final APPR 2017-17
CHU NANTES	10 501,42 €	Solde final AAPR 2015 P14
CHU NANTES	14 500,00 €	Solde AAPR 2017 P27
CHU TOULOUSE	5 000,00 €	Sole AAPR 2017 P36
INSERM DR GRAND OUES	13 810,66 €	Solde final APPR 2017-30
INST CLAUDIUS REGAUD	13 500,00 €	Solde APPR 2017 P62
INTS	14 547,96 €	Solde AAPR 2015 P39
<b>657.345 APPELS A PROJETS</b>	<b>128 873,61 €</b>	

La procédure d'appels à projet a été initiée en 2012 :

- Appels à projets de recherche : 22 en 2012, 17 en 2013, 13 en 2014, 10 en 2015, 10 en 2016, 9 en 2017, 2 en 2018 et aucun en 2019, 2020 et 2021 ;
- Appels à projets associations : 9 en 2012, 10 en 2013, 7 en 2014, 6 en 2015, 4 en 2016, 4 en 2017, 2 en 2018 et aucun en 2019, 2020 et 2021.

## Subventions matériovigilance

De nouvelles conventions ont été conclues en 2021 avec 4 CHU (Dijon, La Réunion (TUM), Rennes, Tours) relatives à la coopération entre l'ANSM et le correspondant régional de matériovigilance et réacto-vigilance implanté au sein du CHU.

Bénéficiaire	Montant	Objet du versement
AP-HM	70 000,00 €	CRMRV PACA – Versement 2021
AP-HP	137 500,00 €	CRMRV Ile de France – Versement 2021
CAMSP CHU RENNES	67 500,00 €	CRMRV Bretagne – Versement 2021
CH REGIO DE NANCY	72 500,00 €	CRMRV Grand Est – Versement 2021
CHU BORDEAUX	139 500,00 €	CRMRV Nouvelle Aquitaine – Versement 2021
CHU CHRU LILLE	171 700,00 €	CRMRV Hauts de France – Versement 2021
CHU DIJON	121 160,00 €	CRMRV Bourgogne Franche Comté – Versement 2021
CHU LYON	138 220,00 €	CRMRV ARA – Versement 2021
CHU NANTES	80 000,00 €	CRMRV Pays de la Loire - Versement 2021
CHU TOULOUSE	67 500,00 €	CRMRV Occitanie – Versement 2021
CHU TOURS	67 500,00 €	CRMRV Centre Val de Loire – Versement 2021
CTRE HOSP REGIONAL	72 104,00 €	CRMRV TUM – Versement 2021
<b>657.346 MATERIOVIGILANCE</b>		<b>1 205 184,00 €</b>

## 3- La situation patrimoniale



### 3-1 Capacité d'autofinancement

Méthode additive de calcul de la CAF 2021		
Résultat de l'exercice 2021	solde 120	-2 462 524,57
+ Dotations aux amortissements	6811	6 819 164,70
+ Dotations aux provisions	6815 +6817	731 162,21
+ Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	656	4 235,08
- Produit de cessions immobilisations corporelles	756	-12 650,00
- Quote-part des subventions d'investissement	7813	-24 000,00
- Reprises sur provisions	7815	-52 049,00
<b>= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE 2021</b>		<b>5 003 338,42</b>

La CAF fait appel au compte de résultat et correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables.

Les charges décaissables sont celles qui entraînent des paiements, par opposition aux charges dites calculées, comme les dotations aux amortissements et aux provisions.

Les produits encaissables génèrent des encaissements, par opposition aux produits calculés comme les reprises sur provisions.

Méthode soustractive (tableau des SIG) de la CAF 2021		
EBE		18 675 467,72
- Autres charges	65 sauf 656	-14 233 190,60
- Charges financières	66	-11,53
+ Autres produits	75 sauf 756	560 898,40
+ Transferts de charges	79	0,00
+ Produits financiers	76	174,33
<b>= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>		<b>5 003 338,32</b>

### 3-2 Fonds de roulement

Tableau de financement abrégé 2021

EMPLOIS	Montant	Part	RESSOURCES	Montant	Part
	I.A.F. (CAF négative)	0,00		0,00%	C.A.F.
Acquisitions d'immobilisations	7 075 516,68	100,00%	Produits des cessions d'actifs	12 650,00	0,22%
Immobilisations incorporelles	3 638 515,38	51,42%	Subvention d'investissement	0,00	0,00%
Avances et acomptes sur immos incorporelles	0,00	0,00%	Réduction d'immobilisations financières	303,36	0,01%
Immobilisations corporelles	2 318 098,07	32,76%	Augmentation de capitaux propres	623 744,64	11,06%
immos corporelles en cours	1 118 903,23	15,81%	(report à nouveau 110)		
Immobilisations financières	0,00	0,00%	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>5 640 036,42</b>	<b>100,00%</b>
Diminution de capitaux propres	0,00	0,00%	<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>7 075 516,68</b>	<b>100,00%</b>
(report à nouveau 119)			<b>AUGMENTATION du FR</b>		
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>7 075 516,68</b>	<b>100,00%</b>	<b>DIMINUTION du FR</b>	<b>-1 435 480,26</b>	
<b>AUGMENTATION du FR</b>					

Les ressources du tableau de financement 2021 sont constituées à près de 90% par la CAF. Cette situation est courante dans la mesure où le budget global de l'Agence est financé majoritairement par l'Assurance Maladie et qu'aucune subvention d'investissement versée par un tiers autre que l'Etat n'a été constatée.

En revanche, comme évoqué en introduction de l'Annexe dans les « faits caractéristiques » l'apurement du compte 408 a conduit à créditer directement le compte 110 –sans passer par la classe 7 pour ne pas impacter le résultat de l'exercice en cours- de la somme de 623 744,64€ ce qui a constitué néanmoins une ressource pour l'Agence.

Les emplois du tableau de financement s'élèvent à 7 075 516,88€, en nette augmentation par-rapport au montant des immobilisations acquises en 2020.

Les emplois excédant les ressources, une **diminution du fonds de roulement** de 1 435 480,26€ est constatée. Le ratio [fonds de roulement 2021 / charges décaissables 2022] passe de 3,75 à 3,61 (exprimé en mois de fonctionnement du budget 2021) et reste donc élevé.

Le fonds de roulement net global demeure, malgré cette diminution, à un niveau intéressant et constitue toujours une source de financement. Le budget initial 2022 a ainsi été voté le 18 novembre 2021 avec un prélèvement prévisionnel sur le fonds de roulement de 4 560 000€.

BILAN FONCTIONNEL	2019	2020	2021
<b>+ Ressources stables :</b>	<b>196 196 804,56</b>	<b>208 809 514,89</b>	<b>213 665 992,76</b>
. <b>Capitaux propres</b>	<b>94 424 509,71</b>	<b>98 983 704,87</b>	<b>97 800 038,15</b>
. Réserves	79 035 938,28	79 035 938,28	79 035 938,28
. Report à nouveau	4 754 198,73	10 221 245,28	14 957 523,32
. Résultat de l'exercice (avant affectation)	5 467 046,55	4 112 533,40	-2 462 524,57
. Subventions d'investissement	348 000,00	324 000,00	300 000,00
. Provisions	4 819 326,15	5 289 987,91	5 969 101,12
. Provisions pour dépréciation	<b>8 884,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
. <b>Amortissements</b>	<b>101 763 410,45</b>	<b>109 825 810,02</b>	<b>115 865 954,61</b>
. <b>Dettes financières (hors intérêts courus)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>- Emplois stables (Actif immobilisé brut) :</b>	<b>165 083 846,72</b>	<b>169 536 236,74</b>	<b>175 828 134,87</b>
* Immobilisations incorporelles	37 092 943,40	40 339 901,67	43 978 417,05
* Immobilisations incorporelles en cours	1 285 487,61	0,00	0,00
* Immobilisations corporelles	126 602 432,33	128 435 120,11	129 969 962,99
* Immobilisations corporelles en cours	0,00	660 760,92	1 779 664,15
* Immobilisations financières	102 983,38	100 454,04	100 090,68
<b>= FONDS de ROULEMENT NET GLOBAL</b>	<b>31 112 957,84</b>	<b>39 273 278,15</b>	<b>37 837 857,89</b>
<b>EVOLUTION DU FRNG en montant</b>	<b>5 637 731,89</b>	<b>8 160 320,31</b>	<b>-1 435 420,26</b>
<b>Charges décaissables prévues au BI N+1</b>	<b>118 596 551,00</b>	<b>125 539 009,00</b>	<b>125 788 795,00</b>
<b>Ratio : FR en mois du budget de fonctionnement N+1</b>	<b>3,15</b>	<b>3,75</b>	<b>3,61</b>

+ Trésorerie	44 242 587,39
+ Actif circulant d'exploitation	2 195 712,99
- Dettes d'exploitation	8 600 442,49
<b>= Fonds de roulement au 31/12/2021</b>	<b>37 837 857,89</b>

Le calcul du fonds de roulement par le « bas du bilan », à savoir par différence de l'actif circulant et du passif circulant, permet de vérifier le montant du FR calculé par le « haut » du bilan. Il permet également de contrôler les tableaux issus du peu sûr logiciel CEGID XRP (ex-Qualiac, ex-Sifas).

### 3-3 Besoin en fonds de roulement et trésorerie

+ Actifs d'exploitation :	2 195 712,99
- Dettes d'exploitation (sauf 496) :	-8 600 442,49
- Dettes diverses (cpté 1688 "intérêts courus")	0,00
<b>= BESOIN DE FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>-6 404 729,50</b>

+ FONDS DE ROULEMENT	37 837 857,89
- BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-6 404 729,50
<b>= TRESORERIE</b>	<b>44 242 587,39</b>
Vérification : solde des comptes de classe 5	

Le BFR est la partie des besoins d'exploitation qui n'est pas couverte par des ressources d'exploitation. Un dégagement de fonds de roulement est constaté, comme en 2019 et 2020.

Le volume des dettes d'exploitation (notamment les charges à payer constatées sur la base du service fait valorisé) excède sensiblement celui des actifs d'exploitation. Le niveau de trésorerie remonte ainsi fortement.

Le maintien du calcul manuel du fonds de roulement, du besoin et de leur évolution permet de détecter et corriger les erreurs commises par le CEGID XRP dont la lourdeur d'utilisation et le peu de fiabilité n'ont d'égaux que le temps passé à vouloir l'améliorer.

Il convient donc de préciser ici que certains états envoyés « à plat » dans l'Infocentre de la DGFIP sont corrigés manuellement, directement dans le fichier « text ». C'est le cas notamment cette année des fichiers EFE, TFP, SPP2 et TSBCE. Une revue complète des tableaux GBCP issus de CEGID XRP doit avoir lieu en 2022 dans le cadre de la préparation au passage à Infinoé notamment.

Rappelons toutefois que l'ANSM a déjà été pilote en 2019/2020 d'un audit des états réglementaires mené directement avec l'éditeur...

## **FOCUS sur l'apurement du compte 408.**

L'étude du compte 408 dont l'utilisation est très particulière et propre à l'Instruction GBCP, nous a conduit à nous rendre compte que des SF (« service fait » = objet de gestion GBCP) avaient été établis à tort notamment au moment du déploiement de l'outil CEGID XRP précité.

Nous avons donc procédé en 2021 à l'annulation de plusieurs services faits constatés et certifiés sur les années antérieures, en amont de l'émission de la demande de paiement.

Cette procédure menée en collaboration avec les services de l'ordonnateur a consisté de part et d'autre à identifier les suppressions à opérer. La liste définitive a été établie par la direction des affaires financières (DAF).

La question des "dé-certifications" de SF d'exercices antérieurs a nécessité de prendre l'attache de la Direction du Budget et de la DGFIP.

En effet, la fiabilisation de la procédure de constatation et de certification des EJ (Engagements Juridiques = objet de gestion GBCP) et des SF est fondamentale car elle impacte la qualité de la comptabilité budgétaire (consommation des AE lors de la certification de l'EJ) et de la comptabilité générale (constatation de la charge ou de l'immobilisation lors de la certification du SF).

Après la clôture d'un exercice, les écritures en comptabilité budgétaire et en comptabilité générale ne peuvent évidemment plus être modifiées.

C'est donc sur l'exercice en cours que ces corrections d'erreurs sont comptabilisées.

Cette procédure reste toutefois exceptionnelle car les opérations de certification de SF doivent être gages de la qualité de la comptabilité afférente.

Les écritures à enregistrer pour effectuer ces corrections sont les suivantes :

### 1- Correction du service fait en 2021 concernant les opérations relatives à une immobilisation:

Quel que soit l'exercice d'annulation, la correction est la suivante :

Débit 408 " fournisseurs - factures non parvenues"

Crédit 2x (2x= compte initialement débité).

Le cas échéant, il convient de procéder en parallèle à la correction des amortissements et à la reprise d'éventuels financements externes.

### 2- Correction du service fait en 2021 concernant les opérations relatives à une charge sur un exercice antérieur :

a) A l'initiative de l'ordonnateur (contre-passation de l'écriture initiale) :

Débit 408 " fournisseurs - factures non parvenues"

Crédit 6x

b) A l'initiative de l'Agence comptable (impacts en comptabilité) :

Débit 6x

Crédit 110 " report à nouveau"

Le crédit du compte 110 a été préféré à l'utilisation d'un compte de classe 7 tels que le 758888 « produits divers », afin de répondre aux préconisations de la Norme 14 de l'Instruction GBCP relative aux corrections d'erreurs sur exercices antérieurs qui stipule expressément que « La correction d'une erreur d'un exercice antérieur n'impacte pas le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte ».

Ci-dessous le récapitulatif des SF qui ont fait l'objet d'un apurement au cours de l'exercice 2021, sachant que de nouvelles corrections seront faites sur l'exercice 2022 :

<b>Année de certification des SF</b>	<b>Nombre de SF supprimés</b>	<b>Montants concernés</b>
<b>Antérieurs à 2016</b>	87	162 289,69
<b>2016</b>	221	169 554,11
<b>2017</b>	156	26 587,10
<b>2018</b>	193	36 914,29
<b>2019</b>	264	159 067,01
<b>Antérieurs à 2021</b>	109	69 332,44
<b>TOTAL</b>	<b>1030</b>	<b>623 744,64</b>

# 4- Le bilan



Etablissement : 1000 Agence nationale de sécurité du médicament

BILAN							
ACTIF	01/2021 à 12/2021			01/2020 à 12/2020	PASSIF	01/2021 à 12/2021	01/2020 à 12/2020
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net	Net			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	43 978 417,05	38 377 036,71	5 601 380,34	4 503 693,12	Financements reçus		
Immobilisations corporelles					Financement de l'actif par l'état	0,00	0,00
Terrains	850 935,99	473 565,50	377 370,49	403 350,98	Financement de l'actif par des tiers	300 000,00	324 000,00
Constructions	68 257 542,38	26 818 719,24	41 438 823,14	42 457 065,45	Fonds propres des fondations	0,00	0,00
Installations techniques, matériels et outillage	16 760 722,86	14 947 367,06	1 813 355,80	1 772 431,72	Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Collections	0,00	0,00	0,00	0,00	Réserves	79 035 938,28	79 035 938,28
Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	Report à nouveau	14 957 523,32	10 221 245,28
Autres immobilisations corporelles	44 100 761,76	35 249 266,10	8 851 495,66	9 812 670,49	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-2 462 524,57	4 112 533,40
Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	0,00	Provisions réglementées	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	1 779 664,15	0,00	1 779 664,15	660 760,92			
Avances et acomptes sur commandes	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>91 830 937,03</b>	<b>93 693 716,96</b>
Immobilisations grevées de droits	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Immobilisations corporelles (biens vivants)	0,00	0,00	0,00	0,00	Provisions pour risques	3 264 010,61	3 258 403,61
Immobilisations financières	100 090,68	0,00	100 090,68	100 454,04	Provisions pour charges	2 696 304,59	2 031 584,30
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>175 828 134,87</b>	<b>115 865 954,61</b>	<b>59 962 180,26</b>	<b>59 710 426,72</b>	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>5 960 315,20</b>	<b>5 289 987,91</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	Emprunts obligataires	0,00	0,00
Créances					Emprunts souscrits auprès d'établissements financiers	0,00	0,00
Créances sur entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la CE	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes financières et autres emprunts	0,00	0,00
Créances sur clients et comptes rattachés	2 120 385,22	8 785,92	2 111 599,30	4 245 618,96	<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>DETTES NON FINANCIERES</b>		
Avances et acomptes versés par l'organisme	158 664,79	0,00	158 664,79	22 487,55	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 164 228,13	5 373 979,81
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes fiscales et sociales	3 431 471,78	3 451 283,82
Créances sur les autres débiteurs	119 536,14	0,00	119 536,14	164 589,99	Avances et acomptes reçus	0,00	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
					Autres dettes non financières	207 615,74	231 944,92
					Produits constatés d'avance	0,00	0,00
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 398 586,15</b>	<b>8 785,92</b>	<b>2 389 800,23</b>	<b>4 432 696,50</b>	<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>8 803 315,65</b>	<b>9 057 208,55</b>
<b>TRESORERIE</b>					<b>TRESORERIE</b>		
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	Autres éléments de trésorerie passive	0,00	0,00
Disponibilités	44 242 587,39	0,00	44 242 587,39	43 897 790,20			
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>44 242 587,39</b>	<b>0,00</b>	<b>44 242 587,39</b>	<b>43 897 790,20</b>	<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION ACTIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>COMPTES DE REGULARISATION PASSIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>222 469 308,41</b>	<b>115 874 740,53</b>	<b>106 594 567,88</b>	<b>108 040 913,42</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>106 594 567,88</b>	<b>108 040 913,42</b>

## 4-1 Actif au 31 décembre 2021

### 4-1-1 Actif immobilisé

#### Actif immobilisé brut

Le tableau suivant de l'actif immobilisé retrace l'ensemble des opérations effectuées sur les comptes concernés. Outre les acquisitions, cessions ou sorties de biens de l'exercice, sont mentionnés les « virements de poste à poste » qui traduisent :

- les mouvements liés à des imputations en immobilisations définitives lorsque le bien est mis en service (transfert du compte 23 vers le 20 ou le 21) ou abandonné (transfert en charges vers le compte 656).
- les corrections et les rectifications d'imputations comptables, ce qui a été le cas lors de l'annulation de SF des années antérieures (voir supra).

Le dernier inventaire physique a été réalisé à l'ANSM en 2019.

La poursuite du travail entamé en 2020 pour faire fonctionner l'outil ADDEN-IMMO de ARKETEAM n'a malheureusement pas permis d'atteindre l'objectif qui était d'avoir un logiciel fiable de suivi de l'actif de l'ANSM.

La nouvelle version n'a pas été livrée en 2020, comme initialement convenu, mais seulement à l'été 2021, à la moitié de l'exercice comptable.

Pour pallier l'absence de logiciel, l'Agence comptable a été dans l'obligation de tenir à jour « manuellement » un fichier Excel des acquisitions d'immobilisations.

Pour rappel, comme évoqué dans l'Annexe au compte financier 2020, les acquisitions d'immobilisations de l'exercice 2020 avaient déjà été intégrées directement dans l'outil par l'éditeur à partir d'un fichier tiers.

Cela dit, la mise en production du nouvel outil nous a conduits à dresser plusieurs constats négatifs :

- impossibilité de clôturer l'exercice 2020 ;
- impossibilité de clôturer l'exercice 2021 ;
- écarts constatés entre les chiffres de la clôture provisoire 2020 initiée pour le compte financier 2020 et l'état de l'actif arrêté au 31/12/2020 édité en 2021. Ces écarts ont été très difficilement expertisés par Arketeam.
- écarts constatés entre la comptabilité générale de CEGID et la comptabilité annexe des immobilisations issue d'Adden-Immo. Toutes ces différences seront corrigées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 selon un mode opératoire attendu de l'éditeur.
- difficultés rencontrées lors des tentatives de mise en service des biens qui ont fait l'objet de la reprise. Les gestionnaires de parc ont été dans l'obligation de ressaisir les biens dans l'outil ;
- difficultés rencontrées lors de la sortie des biens 2020 et 2021 au cours de l'exercice 2021 ;

Toutes ces difficultés rencontrées depuis deux ans nous ont amenés à envisager la possibilité d'acquérir la solution CEGID Immo, solution utilisée par les deux autres agences sanitaires, Santé publique France et l'INCa.

Cette solution a été retenue et à la date anniversaire du marché conclu avec ARKETEAM, le module Adden-Immo sera abandonné.

Il est à noter que la caution de 100 000€, fixée par ordonnance de placement sous contrôle judiciaire de l'Agence le 19 mars 2013 dans le cadre de l'affaire Mediator figure toujours au bilan malgré le verdict du procès intervenu en 2021.

Condamné à payer 303 127€ auprès de la Trésorerie de Paris Amendes, l'Agence comptable a retenu cette somme lors du paiement et a convenu avec le Comptable public responsable de cette trésorerie que la somme lui serait versée dès remboursement de la caution par le tribunal.

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute au 31/12/2020	Augmentations		Diminutions		Valeur brute au 31/12/2021
		Par virement de poste à poste	Acquisitions Mises à disposition Transferts	Par virement de poste à poste	Cessions Mises au rebut	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>40 339 901,67</b>	<b>0,00</b>	<b>3 638 515,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 978 417,05</b>
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Logiciels	38 954 638,41		3 243 657,68			42 198 296,09
Autres - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 385 263,26		394 857,70			1 780 120,96
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>128 435 120,11</b>	<b>0,00</b>	<b>2 318 098,07</b>	<b>0,00</b>	<b>783 255,19</b>	<b>129 969 962,99</b>
Agencements Terrains Bâti Acquis	667 939,09					667 939,09
Agencements Terrains Bâti Autres (Voirie)	167 070,94		15 925,96			182 996,90
Batiments acquis	41 760 631,14					41 760 631,14
Installation générale	25 391 608,74		1 105 302,50			26 496 911,24
Installations spéciales s/sol propre	827 302,79				669,68	826 633,11
Matériel acquis	15 781 415,45		472 039,25		361 706,94	15 891 747,76
Matériel acquis -Outillage	42 341,99					42 341,99
Aménagements divers acquis	28 654 691,37		39 873,24		350,69	28 694 213,92
Matériel de transport acquis	148 963,55				38 907,43	110 056,12
Matériel de bureau acquis	528 658,88				33 676,75	494 982,13
Matériel informatique acquis	10 498 131,66		612 687,08		271 085,53	10 839 733,21
Mobilier acquis	3 621 088,05		63 129,64		75 769,30	3 608 448,39
Matériels divers acquis	345 276,46		9 140,40		1 088,87	353 327,99
<b>Immobilisations incorporelles en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Avance immobilisation incorporelle en cours	0,00					0,00
Acompte immobilisation incorporelle en cours	0,00					0,00
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>660 760,92</b>	<b>0,00</b>	<b>1 118 903,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 779 664,15</b>
Acomptes- Immos en cours- Construction Bâtiment Acquis	660 760,92		1 118 903,23			1 779 664,15
Acomptes- Immos en cours- Installations Agencements Bât acquis	0,00					0,00
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>100 454,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>363,36</b>	<b>0,00</b>	<b>100 090,68</b>
Prêts	454,04			363,36		90,68
Dépôts et cautionnements versés	100 000,00					100 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>169 536 236,74</b>	<b>0,00</b>	<b>7 075 516,68</b>	<b>363,36</b>	<b>783 255,19</b>	<b>175 828 134,87</b>

### Amortissement des biens de l'actif immobilisé

Les durées d'amortissement sont fixées par la délibération n°2005-43 du 28/10/2005 :

50 ans pour les immeubles

20 ans pour les constructions légères, installations et agencements

10 ans pour le mobilier et l'outillage

5 ans pour le matériel scientifique, le matériel de bureau, le matériel informatique et les voitures

3 ans pour les logiciels et les licences

Le calcul des dépréciations est fait dans l'outil BAL-IMMO (éditeur ARKETEAM), lorsque l'inventaire a été mis à jour par les personnes en charge de constater la mise en service des biens à amortir. La mise à jour de la comptabilité générale est faite par l'Agence comptable sur la base des données de l'inventaire comptable.

Malgré les difficultés évoquées supra, l'éditeur ARKETEAM a accompagné l'Agence comptable pour la liquidation des amortissements de l'exercice 2021.

Les dotations aux amortissements représentent une charge calculée et non budgétaire de 6 819 164,70 €

AMORTISSEMENTS	Cumulés au 31/12/2020	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (concernent les éléments de l'actif sortis)	Cumulés au 31/12/2021
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>35 836 208,55</b>	<b>2 540 828,16</b>	<b>0,00</b>	<b>38 377 036,71</b>
Frais d'établissement	0,00			0,00
Frais de recherche et développement	0,00			0,00
Logiciels	34 635 345,02	2 394 628,15		37 029 973,17
similaires, brevets, licences, marques,	1 200 863,53	146 200,01		1 347 063,54
Droit au bail	0,00			0,00
Fonds commercial	0,00			0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00			0,00
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>73 989 601,47</b>	<b>4 278 336,54</b>	<b>779 020,11</b>	<b>77 488 917,90</b>
Agencements Terrains Bâti Acquis	412 281,34	33 396,96		445 678,30
(Voirie)	19 377,71	8 509,49		27 887,20
Batiments acquis	15 959 802,31	835 508,42		16 795 310,73
Installation générale	8 735 372,12	1 288 036,39		10 023 408,51
Installations spéciales s/sol propre	477 703,59	39 011,33	669,68	516 045,24
Matériel acquis	14 358 645,65	392 043,36	361 706,94	14 388 982,07
Matériel acquis -Outillage	42 279,27	60,48		42 339,75
Aménagements divers acquis	21 368 929,48	732 023,99	350,69	22 100 602,78
Matériel de transport acquis	114 043,36	9 218,97	38 907,43	84 354,90
Matériel de bureau acquis	505 253,09	5 409,44	33 676,75	476 985,78
Matériel informatique acquis	8 816 872,76	733 968,88	271 085,53	9 279 756,11
Mobilier acquis	2 889 497,96	183 645,22	71 534,22	3 001 608,96
Matériels divers acquis	289 542,83	17 503,61	1 088,87	305 957,57
<b>TOTAUX</b>	<b>109 825 810,02</b>	<b>6 819 164,70</b>	<b>779 020,11</b>	<b>115 865 954,61</b>

#### 4-1-2 Actif circulant

L'actif circulant s'élève à 2 389 800,23€ au 31/12/2021.

Cette forte diminution par rapport à 2020 est due à la diminution des produits facturés envers l'EMA (voir supra compte 706).

Par ailleurs la nouvelle procédure de prise en charge en comptabilité générale des produits issus des prestations facturées (comptabilité budgétaire) à l'EMA, évoquée dans l'Annexe au compte financier 2020, a été mise en place en 2021 afin de pallier les effets sur l'actif et l'état des restes à recouvrer.

Pratiquement, à réception par la DAF des listing de l'EMA qui donnent la liste des dossiers attribués à l'ANSM, la commande correspondante est saisie et validée dans CEGID XRP, mais le SF («service fait », objet de gestion GBCP qui déclenche la prise en charge du titre de recettes et autorise l'Agent comptable à entreprendre le recouvrement amiable ou forcé) n'est saisi et validé que lorsque la DAF a l'assurance que la prestation a bien été réalisée et envoyée à l'EMA.

Cela reflète une plus grande sincérité de la comptabilité patrimoniale et entrainera à terme une nette diminution des produits à annuler.

En ce qui concerne les débiteurs publics, la proposition de compensation amiable évoquée dans l'Annexe au compte financier 2020 et proposée à 11 établissements a donné de bons résultats et sera renouvelée à l'avenir.

En effet, toutes les sommes ont été recouvrées soit par paiement direct du créancier soit par acceptation –tacite ou expresse- de la compensation.

Par ailleurs en 2021, l'Agence comptable a mis en place un examen régulier des sommes restant à recouvrer (revue RAR). Le logiciel CEGID XRP n'est absolument pas conçu pour permettre de suivre efficacement l'état des restes.

## 4-2 Passif au 31 décembre 2020

### 4-2-1 Fonds propres

Les capitaux propres s'élèvent à 91 830 937,03€ au 31 décembre 2021.

Les réserves facultatives(10682) sont constituées en majorité par les résultats des différents exercices depuis la création de l'établissement et ont vocation à rester durablement en fonds propres.

Le résultat 2020 (+4 112 533,40) n'a pas été affecté en réserves mais en report à nouveau au crédit du compte 110. Pour mémoire, on retrouve également au crédit de ce compte les 623 74,64€ résultant de l'apurement du compte 408 (voir supra).

Les subventions d'équipement sont enregistrées, depuis 2013, aux comptes 10413 pour le financement par l'Etat et aux comptes 13412 à 13415 pour les autres financeurs, en application de l'instruction comptable du 18/12/2012.

L'amortissement des subventions d'investissement se fait au même rythme que celui des immobilisations financées, en l'occurrence 20 ans.

Suite à la dotation 2021 de 24 000€, le financement net constaté au bilan est donc de 300 000€.

### 4-2-2 Provisions et dépréciations

#### Provisions pour risques (compte 151)

##### Litiges relatifs aux ressources humaines

Une provision pour un litige avec un agent qui conteste une décision de l'ANSM a été constituée pour 3 000€.

##### Litiges relatifs à l'exécution des marchés

Une provision pour la réclamation d'une société portée devant le TA de Montpellier a été constituée à hauteur de 54 656€.

#### Provisions pour charges (compte 158)

##### Provision pour passifs sociaux : congés et comptes épargne-temps

Conformément à l'instruction comptable relative aux passifs sociaux du 27/12/2013, les CET font l'objet d'une provision.

L'évaluation des jours épargnés sur CET au 31/12/2021 tient compte des éléments suivants :

+ situation des CET au 31/12/2020

+ stock mis à jour après exercice du droit d'option allant jusqu'au 31/01/2021

- jours de CET utilisés en 2021 sous forme de congés, d'épargne RAFP ou monétisés

La valorisation des jours épargnés ne peut pas être faite en distinguant le volume de jours inférieurs ou supérieurs à 15 par CET, en raison du droit d'option qui court jusqu'au 31/01/2022.

Par mesure de simplification, les jours de CET sont valorisés en fonction du coût de monétisation, par préférence à un coût moyen journalier.

Compte tenu des modalités de recensement des jours de CET et de leur valorisation, des dotations complémentaires sont à effectuer pour abonder les provisions existantes aux comptes 1582 et 1583

Catégories CET	Jours CET	Valorisation brute	Evaluation charges
A	11 084	1 496 340,00 €	761 337,79 €
B	2 996	269 640,00 €	142 262,06 €
C	226,5	16 987,50 €	9 737,24 €
Totaux	14 306,5	<b>1 782 967,50 €</b>	<b>913 337,09 €</b>

Dotation complémentaire compte 1582 :

1 782 967,50 - 1 343 437,50 = **439 530,00€**

Dotation complémentaire compte 1583 :

913 337,09 - 688 146,80 = **225 190,29€**

### Provisions pour engagements pluriannuels

**Les engagements relatifs aux appels à projets (AAP) et aux subventions hors appels à projets (HAP)** sont couverts par des provisions. La décision prise en 2012 de provisionner pour ces catégories d'engagements relève de l'analyse suivante du support conventionnel :

Dans la mesure où les justificatifs à produire par le bénéficiaire du financement ne conditionnent pas les versements et qu'aucune autre condition ne paraît être posée pour la constitution du droit à financement du bénéficiaire, il faut considérer que le fait que le projet soit retenu - et donne donc lieu au conventionnement - est ce qui matérialise la réalisation, en une fois, des conditions. Le bénéficiaire porte un projet qui présente les caractéristiques requises par l'ANSM et il n'y a donc a priori aucune autre condition à satisfaire ultérieurement.

Même si des engagements réciproques existent et que la validation du rapport scientifique final conditionne le versement du solde qui pourra être ajusté à la baisse, l'ANSM a, dès la signature de la convention, une obligation envers le bénéficiaire pour la totalité du financement qui doit logiquement donner lieu à impact au résultat dès la première année (via une provision pour charges).

La prise en compte du contenu des rapports définitifs se fait par l'ajustement de la charge constatée lors du versement du solde (avec reprise, en contrepartie, du solde de la provision initialement constatée).

Les centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV) rentrent désormais dans le dispositif des provisions.

Seuls les centres d'évaluation et d'information sur les pharmacodépendances (CEIP) n'en font pas partie dans la mesure où les modalités de financement décrites dans les conventions ne permettent pas d'établir le niveau du financement auquel s'engage l'Agence pour les exercices ultérieurs.

Engagements pluriannuels	DOTATIONS	REPRISES
Hors appels à projets	485 941,00 €	409 116,00€
Vigilances	-	-
Appels à projets associations		3 000,00€
Appels à projets recherche	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>485 941,00€</b>	<b>537 990,00€</b>

Dotation complémentaire au titre de l'exercice 2021 compte 1518 : - **52 049 € (reprise)**

### **Provision pour dépréciation de comptes débiteurs (compte 491)**

Le titre émis envers l'ancienne agent comptable en vertu de l'arrêt S2021-1925 de la Cour des Comptes doit être provisionné en totalité au regard de la demande de remise gracieuse formulée par cette dernière et de l'avis favorable rendu par le Conseil d'Administration du 18 novembre 2021.

La provision à constituer s'élève à 8 785,92€

### 4-2-3 Dettes

Les dettes de l'Agence sont des dettes non financières, à court terme.

Elles s'élèvent à 8 803 315,65€ au 31/12/2021 contre 9 057 208,55€ au 31/12/2020.

Elles se décomposent en :

1. Dettes fournisseurs pour 5 164 228,13€ soit 58,65% du total (factures non parvenues incluses)
2. Dettes envers le personnel, la sécurité sociale et l'ETAT (PAS et taxe sur les salaires) pour 3 431 471,78€ soit 39%
3. Union européenne (JAMS) pour 185 917,18€ soit 2,11%
4. DIVERS pour 21 698,56€ soit 0,24%

#### Focus : dettes fournisseurs

Pour mémoire, le critère de rattachement d'une charge à l'exercice est le service fait (SF). Ainsi, le compte 408 « factures non parvenues » est utilisé quotidiennement au fil de l'eau en GBCP et pas seulement lors des opérations d'inventaire pour le rattachement à l'exercice comme c'est le cas dans la plupart des autres instructions budgétaires et comptables.

Quand la facture parvient dans les services, elle est rapprochée du SF et le compte 408 est soldé par le crédit du compte 401 « fournisseurs ».

Enfin, si la facture est conforme, elle est payée.

C'est à l'aune de ces éléments que l'on peut regarder les éléments ci-après et appréhender les notions de stocks de factures et de SF.

#### Stock de factures au 31/12/2021

Délai dépassé continuant à courir	Nombre	Volume financier global
plus de 400 j	0	0,00
entre 301 et 400 j	0	0,00
entre 201 et 300 j	4	5 443,42
entre 101 et 200 j	9	5 224,81
entre 31 et 100 j	34	103 426,20

Délai non dépassé continuant à courir	Nombre	Volume financier global
entre 0 et 30 j	291	1 338 644,08
<b>Total stock</b>	<b>338</b>	<b>1 452 738,51</b>

#### Stock de factures au 31/12/2020

Délai dépassé continuant à courir	Nombre	Volume financier global		Délai non dépassé continuant à courir	Nombre	Volume financier global
plus de 400 j	0	0,00		entre 0 et 30 j	185	991 024,98
entre 301 et 400 j	1	4 800,00				
entre 201 et 300 j	7	16 111,77		<b>Total stock</b>	<b>261</b>	<b>1 266 285,58</b>
entre 101 et 200 j	22	95 680,76				
entre 31 et 100 j	46	158 668,07				

Comparaison entre le stock de SF en attente de rapprochement et le stock de factures à payer :

Le montant du stock de SF non rapprochés au 31 décembre 2021 s'élève à 1 806 182,99€\* tandis que le montant des factures à payer sur cette même période s'élève à 1 452 738,51€.

Les deux stocks se répartissent comme suit :

en nombre	SF	Fact 2015	Fact 2016	Fact 2017	Fact 2018	Fact 2019	Fact 2020	Fact 2021
SF 2015	0	-						
SF 2016	11		-					
SF 2017	12			-				
SF 2018	28				-			
SF 2019	37					-		
SF 2020	109							
SF 2021	463							338
<b>Total</b>	<b>660</b>							<b>338</b>

en € TTC	SF	Fact 2015	Fact 2016	Fact 2017	Fact 2018	Fact 2019	Fact 2020	Fact 2021
SF 2015	28 804,17 €	-						
SF 2016	45 709,92 €		-					
SF 2017	84 549,88 €			-				
SF 2018	94 918,81 €				-			
SF 2019	203 734,45 €					-		
SF 2020	1 348 465,76 €							
SF 2021								1 452 738,51
<b>Total</b>	<b>1 806 182,99 €</b>							<b>1 452 738,51 €</b>

(\* )En ayant neutralisé les SF d'un montant inférieur à 5€.

Plus aucune facture antérieure à 2021 n'apparaît dans le stock.

En revanche, comme nous l'avons vu précédemment dans la partie consacrée au fonds de roulement, 1030 SF « anciens ont été apurés pour un montant de 623 744,64€. Le stock de SF a été rapproché de celui des factures afin de déterminer le nombre de SF pour lesquels aucune facture n'est parvenue : 327

Un second apurement interviendra sur l'exercice 2022.

Montant des factures en attente de paiement par direction :

Directions	Montant du stock au 31.12
DSI	836 050,45
CTROL	242 786,74
SGX	129 695,81
DRH	73 732,60
DAF	61 378,36
DIRCOM	42 605,19
DMFR	34 237,94
SURV	19 345,00
DAJR	5 382,42
DMCDIV	4 644,00
DSSE	2 880,00

Pour finir, l'outil qui devrait permettre de calculer le délai global de paiement à partir du système d'information est toujours en cours d'élaboration. L'objectif d'aboutir en 2021 n'a pas pu être tenu et est donc reporté sur 2022.

## VISA DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 24,32 et 212

Le compte financier établi par l'agent comptable, soumis au visa de l'ordonnateur, comprend :

- Les états retraçant les autorisations budgétaires prévues au 1° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé et leur exécution ;
- Le tableau présentant l'équilibre financier prévu au 2° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé tel qu'exécuté ;
- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe ;

Je soussignée Christelle Ratignier-Carbonneil, Directrice générale de l'ANSM certifie que le présent compte financier retrace les comptabilités dont je suis chargée et les ordres transmis à l'Agent comptable en application des articles 24 et 32.

A Saint-Denis, le

**22 FEV. 2022**

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Directrice générale de l'ANSM